

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 octobre 2020 à 18h30

Présents : Messieurs MENG – BARIL - PIEDELEU – GOSSET – GUERSENT – GILLES.
Mesdames DUVAL – DAVID – GROLLIER – ROIGNANT – COUSIN- LAURENS-BAUDART

Pouvoirs : Mr BOUVET à Mr MENG – Mr SURRE à Mr BARIL

Absents excusés : Mme PREY – Mr SURRE

Mode du vote : ordinaire

Secrétaire de Séance : MME COUSIN MARTINE

LE QUORUM CONSTATE,

A la demande du Maire et après lecture d'un acte républicain en hommage à Samuel PATY enseignant, assassiné par un islamiste le 16 octobre 2020, le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Le PV de la séance du 28 septembre 2020 est adopté à l'unanimité des membres présents

<i>I – Renégociation d'emprunt</i>

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le prêt n°70006753394 contracté le 06/09/2011 d'un montant de 60 000 € sur 15 ans au taux de 3.95%, a été réalisé auprès du Crédit Agricole Normandie Seine. Ce prêt avait été contracté pour des travaux de voirie. Il est répertorié sous le n°8 dans l'inventaire des emprunts.

Après le paiement de l'échéance du 06/12/2020, le capital restant dû sera de 26 186.81 €, et les indemnités de renégociation seront de 1 206.78€. Le gain résiduel pour la collectivité est de 1 362 € 40.

Jacques Meng ayant des liens avec le crédit Agricole ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des autres membres présents, décide :

- de renégocier le prêt n°70006753394 auprès du Crédit Agricole Normandie Seine selon les caractéristiques suivantes :

- Montant : 27 393.59 € correspondant au capital restant dû après paiement de l'échéance du 06/12/2020 soit 26 186.81 € + les indemnités de renégociation de 1 206.78 €
- Durée en mois : 66 mois
- Périodicité : Trimestrielle
- Echéances constantes
- Taux fixe : 0.64 %
- Date de mise en place : 06/12/2020, ou si dépassement de la date, à réception de l'avenant signé
- Date de 1^{ère} échéance modifiée : 06/03/2021

- d'autoriser Monsieur le Maire à accepter cette proposition et à signer tous les documents relatifs à cet emprunt.

<i>II – Activité de la METROPOLE : les commissions</i>
--

Mr le Maire informe le conseil de la mise en place par la METROPOLE de 13 commissions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux non conseillers métropolitains, avec voix consultative.

Les commissions sont composées de 30 membres conseillers métropolitains titulaires avec voix délibérative, hors-mis la commission petites communes qui dispose de 45 membres.

Toutefois, le conseiller métropolitain titulaire, qui dispose d'une voix délibérative, peut en cas

d'empêchement, être remplacé pour une réunion par un conseiller de la même commune désigné par le Maire.

Chaque commission est accessible à un représentant par commune qu'il soit Maire ou Conseiller Municipal.

Jacques Meng demande aux conseillers municipaux dans quelle commission ils souhaitent s'inscrire pour représenter la commune le cas échéant.

Après un tour de table le Conseil Municipal valide à l'unanimité les inscriptions suivantes :

1 ^{ère} com. : Finances, Administration générale	: Jacques Meng, Clément Bouvet
2 ^{ème} com. : Urbanisme, Habitat	: Jacques Meng, Yannick Gosset
3 ^{ème} com. : Economie, Attractivité, Europe, International	: Jacques Meng, Audrey David
4 ^{ème} com. : Eau, Assainissement, Voirie, Travaux	: Patrick Piedeleu
5 ^{ème} com. : 45 communes moins de 4500 habitants	: Jacques Meng, Clément Bouvet
6 ^{ème} com. : Culture	: Jacques Meng, Brigitte Duval
7 ^{ème} com. : Mobilités, Transports	: Jacques Meng, J-Jacques Baril
8 ^{ème} com. : Transition Ecologique, Déchets	: Jacques Meng
9 ^{ème} com. : Emploi, Solidarités, Discrimination, Handicap	: Martine Cousin, Martine Roignant
10 ^{ème} com. : Sport	: Jacques Meng, Didier Gilles
11 ^{ème} com. : Jeunesse, Etudiants, Enseign.sup. , Recherche	: Brigitte Duval, Martine Roignant
12 ^{ème} com. : Démocratie participative , Co-construction	: Jacques Meng
13 ^{ème} com. : Sécurité Sanitaire et industrielle, Santé	: Jacques Meng

III – Convention déchets verts avec la ville de MOULINEAUX

Mr le Maire propose d'adopter une convention qui a pour objet le stockage des déchets verts de La BOUILLE sur un terrain appartenant à la commune de MOULINEAUX.

Cette convention permet aux deux communes de partager par moitié les frais d'entretien de la décharge dont 400€ à la charge de La BOUILLE pour 2020.

Il s'agit d'une convention annuelle, renouvelable et révisable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Mr le Maire à signer cette convention.

IV – Autorisation d'absence du personnel pour événements de famille

Chaque collectivité doit fixer le régime des autorisations d'absence par délibération après avis du comité technique du centre de gestion des collectivités territoriales.

Les autorisations d'absence ne sont pas des congés annuels mais sont assimilés à du temps de travail effectif.

Elles ne constituent pas un droit pour les agents publics.

Aucune autorisation ne peut être accordée pendant un congé annuel.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la liste et le contenu des autorisations d'absence pour événements familiaux tel que proposé par le centre de gestion 76 en date de novembre 2017 dont le document est joint au présent procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'appliquer la liste du CDG 76 de novembre 2017 pour les autorisations d'absence du personnel pour événements familiaux.

La séance est levée à 19h30